

Zeitschrift:	Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber:	École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band:	31 (1974)
Heft:	12
Rubrik:	Chez nous

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chez nous

Les accidents de ski

Les accidents de ski ont fait l'objet d'un congrès récent, au début de l'été, organisé par la Société internationale de traumatologie du ski et de médecine des sports d'hiver. Ce congrès qui réunissait quelque 200 médecins, s'est tenu en plein massif alpin, à Val-d'Isère.

La liste des lésions de ski a été dressée par le professeur Allaria de l'Istituto Codivilla, de Cortina d'Ampezzo. Cette liste est longue. Les lésions les plus fréquentes sont celles des membres inférieurs. Elles sont la conséquence d'une torsion de la jambe. Par ordre de fréquence viennent ensuite les lésions provoquées par une hyperflexion dorsale du pied. Actuellement aussi, on constate une augmentation du nombre des lésions consécutives à un mouvement mixte de flexion et de torsion.

De nombreux facteurs interviennent dans ces accidents. On peut noter l'âge du skieur, la résistance du squelette et l'adaptation de la fixation de sécurité à la flexion et à la torsion.

Les dangers du ski de vitesse

Le ski de vitesse est de plus en plus pratiqué en raison de l'amélioration du tracé des pistes et de leur préparation. Il en découle que certaines fractures caractéristiques, très complexes, se voient de plus en plus. Ce sont les fractures par éclatement de la partie supérieure du tibia souvent associées à une fracture spiroïde de la jambe ou alors des fractures spiroïdes multifragmentaires intéressant les deux os de la jambe, le tibia et le péroné.

Le skieur ne se contente plus de se fracturer les jambes, il se fracture ou il se laxe les membres supérieurs. Cela est la conséquence de chocs directs entre skieurs ou contre un obstacle en raison de la grande vitesse du ski moderne. On est loin de la classique fracture de la malléole telle qu'on la constatait avant la guerre, on s'achemine vers le polytraumatisme. Souvent maintenant on relève un grand blessé qui s'est fracturé une ou deux jambes, qui s'est luxé une épaule, qui s'est fracturé les os de l'avant-bras et parfois aussi les os des mains.

Fractures plus compliquées

Les accidents de ski ont donc changé de nature durant ces dernières années. Comme l'a fait remarquer le Dr Truchet, du Centre hospitalier de Chambéry et président du congrès de Val-d'Isère, les fractures de la malléole externe, qui représentaient le 50 pour cent des accidents en 1939, n'en constituent plus aujourd'hui que le 10 pour cent. Si les fractures spiroïdes de la jambe se retrouvent encore dans le tiers des cas, en proportion constante, leur caractéristique nouvelle est de se situer de plus en plus bas sur le squelette de la jambe. Elles se compliquent aussi du fait qu'elles deviennent multifragmentaires.

Les lésions du genou ont vu dernièrement leur pourcentage augmenter. Elles représentent le 29 pour cent de toutes les atteintes constatées au niveau du membre inférieur. Lors de ce congrès, on a fait état de nouvelles formes de fractures dues à des modifications de l'équipement du skieur. Les fixations de sécurité et les chaussures modernes en seraient responsables.

Préparation physique, technique du skieur

Pour prévenir les accidents de ski, les congressistes ont mis l'accent sur l'importance primordiale d'une excellente préparation physique capable de conditionner l'appareil musculo-squelettique à l'intense activité qu'implique le ski. Ils ont aussi mis l'accent sur la nécessité pour le skieur d'acquérir une meilleure technique. A cet égard, skier parallèle donne un meilleur équilibre et évite la divergence des skis, à l'origine de fréquents accidents.

La préparation des pistes de ski est importante. En général on s'est plu à reconnaître les grands efforts qui ont été accomplis par les stations de sports d'hiver pour améliorer l'état des pistes en éliminant les souches, les blocs de rochers, en drainant les terrains humides, évitant ainsi la formation de plaques de glace, et en élargissant les pistes, ce qui diminue le risque de collisions.

Chaussures et fixations

Ce qui a retenu particulièrement les médecins sportifs, dans l'équipement du skieur, ce sont les chaussures et les fixations de sécurité. Les chaussures à hautes tiges et les chaussures à injection de matière plastique permettent une meilleure tenue du pied. Selon le professeur Allaria, c'est à ces nouvelles chaussures que l'on doit la diminution du nombre des entorses et des fractures de la malléole externe. Cependant, on a vu parallèlement à leur introduction, de nouveaux types de fractures. C'est ainsi que l'on a constaté des fractures transversales de jambes au niveau du bord supérieur de la chaussure. Chez les enfants, on a constaté que le nombre des fractures de jambes avait doublé. Les chaussures sont à l'origine de ces lésions.

Dans ce domaine, les congressistes ont fait une remarque que le skieur moyen devrait se rappeler. La mode est aux chaussures de plastique rigides, hautes et inclinées vers

l'avant. Elles sont excellentes lors de compétitions. Par contre elles sont inutiles, voire dangereuses pour le skieur moyen. Si l'on compare l'utilisation de ces chaussures de compétition avec une voiture de formule 1, on peut se demander s'il est bien nécessaire de prendre une voiture de formule 1 pour aller faire son marché.

Le réglage de la fixation

L'introduction des fixations de sécurité fut un réel progrès. Elles sont aujourd'hui d'un usage généralisé et sont sans conteste l'un des éléments les plus importants de la sécurité du skieur. Cependant, comme l'a fait remarquer plus d'un congressiste, certains types de lésions proviennent de leur utilisation. Le plus souvent, un mauvais réglage est responsable des accidents observés. Un des plus fréquents est l'ouverture inopinée de la fixation et perte du ski concerné. Il en résulte fréquemment des fractures transversales au niveau de la jambe privée de ski, des fractures spiroïdes de la jambe opposée et même des fractures du fémur par blocage du pied dans la neige croûteuse. Il importe donc que la fixation soit parfaitement réglée.

D'autre part, la fixation de sécurité devrait toujours avoir un dispositif de lâchage en flexion pour éviter les accidents d'hyperflexion dorsale du pied, c'est-à-dire la rupture du tendon d'Achille chez l'adulte et la fracture transversale basse de jambe chez l'enfant et l'adolescent.

Le réglage d'une fixation de sécurité est fonction du poids du skieur et de la taille de la chaussure. Il ne doit être ni trop serré, la fixation ne joue plus son rôle, ni trop lâche, la fixation s'ouvre inopinément. Néanmoins, grâce aux fixations de sécurité, le risque de lésions de la jambe a diminué de 75 pour cent.

Vêtements trop glissants

En dernier lieu les congressistes ont constaté que les vêtements étaient souvent responsables d'accidents graves lors d'une chute. Les vêtements actuels sont souvent trop glissants. Il faut qu'ils comportent des éléments antidérapants, ce qui peut réduire d'un rapport de 1 à 20 la vitesse de glissement. Il semble cependant que rien ne remplace les vieux tissus de laine et le velours.

Malgré l'augmentation du nombre des skieurs, de l'ordre de 12 pour cent chaque année, on constate une diminution du nombre relatif d'accidents. On peut admettre que de 1939 à 1974, selon les statistiques des grandes stations françaises, le risque est 20 fois moindre. Tel n'est pourtant pas le cas chez les enfants, où le risque a augmenté. La raison en serait l'emploi de systèmes de fixations de sécurité moins bien étudiés et aussi moins bien surveillés.

par le Dr D. H.

«24 heures»

édition nationale et vaudoise

Les associations sportives apprécient la création à Bâle de «Snow 75»

Les organisations sportives suisses, et en particulier les associations de sports d'hiver, saluent le projet de création du salon mondial du ski, de la neige et des sports d'hiver, qui aura lieu pour la première fois du 14 au 19 octobre 1975 à Bâle, dans les halles de la foire Suisse d'échantillons.

Ces associations voient dans ce projet l'occasion exceptionnelle de présenter les sports d'hiver sous tous leurs aspects, et de réaliser ainsi une publicité bienvenue pour démontrer l'effet bienfaisant pour la santé, de l'activité sportive sur neige et sur glace.

C'est le résultat d'informations et de discussions approfondies qui ont eu lieu sur invitation de la direction de la foire Suisse d'échantillons, à Bâle, avec les dirigeants des organisations sportives.

Chaque association aura non seulement la possibilité de présenter les sports auxquels elle est vouée, mais aussi de compléter son exposition par des films et autres moyens audio-visuels, de même que par des démonstrations qui intéresseront le grand public.

C'est ainsi par exemple, qu'on examinera la possibilité d'organiser un tournoi de curling et de patinage sur la patinoire artificielle qui serait intégrée à Snow.

La Fédération suisse de ski prévoit des démonstrations de ski et des possibilités d'exercices pour le public, sur une piste de ski artificielle et une piste de fond. L'entraînement à sec y figurera également en bonne place.

Sous la direction de l'Association nationale d'éducation physique et de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport de Macolin, les projets de chaque associations seront réunis dans une conception d'ensemble.

Afin de marquer le caractère international de Snow, les associations suisses essaieront d'attirer également à Bâle, des organisations internationales.

En outre, M. G. E. Kindhauser, directeur du salon, a communiqué que les invitations envoyées en juin aux futurs exposants de Suisse et de l'étranger ont rencontré un très vif intérêt.

On peut ainsi s'attendre à une très grande participation au salon Snow 75, aussi bien de la part des fabricants que de celle des centres internationaux de sports d'hiver.

«Le Dauphiné Libéré, Grenoble»

Aménagement des rives du lac Léman entre Ouchy et la Chamberonne

Rappelons ci-après, dans les grandes lignes, s'agissant plus particulièrement des installations sportives et de celles du port de Vidy, la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui. Aménagements et installations réalisés

Sports:

- Le camping;
- cinq terrains de football, dont un avec sol en dur;
- deux terrains de hockey sur gazon;
- un terrain d'athlétisme avec piste cendrée;
- un plateau d'éducation physique comprenant différents emplacements pour la pratique du basketball, du handball, du sport scolaire etc.;
- des vestiaires aménagés à l'ouest du Stade de Vidy (ancienne cave à bière) à l'intention des usagers des terrains précités;
- dix nouveaux courts de tennis dont quatre sont couverts durant la mauvaise saison au moyen de ballons gonflables;
- l'agrandissement du club-house de la section de tennis du Stade-Lausanne;
- un emplacement pour le tir à l'arc.

Il est permis d'affirmer que les installations réalisées à Vidy donnent entière satisfaction aux très nombreuses personnes qui, à des titres divers, les utilisent ou les fréquentent.

Port

— L'ampleur et le coût du secteur du port de Vidy ont conduit la Municipalité de Lausanne à prévoir la réalisation de l'ensemble des travaux par étapes, pour tenir compte de la nécessité d'étailler les dépenses. Cet étalement a été conçu en fonction des impératifs techniques, d'un programme optimum de travaux et des besoins des usagers.

Dans cet ordre d'idée, des crédits ont été accordés pour la première étape de construction des bâtiments et travaux de génie civil.

Centre romand de l'aviron

Des comblements ont été effectués à l'ouest du Flon pour permettre d'aménager ce centre qui comprendra:

- un plan d'eau délimité par différents ouvrages de protection;
- deux glacis fixes;
- quatre pontons flottants;
- des bâtiments qui abriteront les hangars à bateaux, les vestiaires-douches, les locaux de service, un bassin à ramper etc.

Les travaux de construction sur terre ne pouvaient être entrepris tant et aussi longtemps que les remblais n'avaient pas trouvé leur assise définitive. Le processus de tassement vient d'atteindre un stade permettant d'entreprendre les constructions.

Dès lors, et sous réserve des autorisations qui doivent être accordées en vertu des mesures prises pour assurer la stabilité du marché de la construction, ces travaux pourraient commencer au printemps 1975.

Il en est de même en ce qui concerne le solde des armoires-cabines dont la réalisation était prévue en première étape. Cette deuxième tranche permettra de répondre aux demandes actuellement non encore satisfaites.

Il est proposé aujourd'hui d'équiper la piste et les aires d'athlétisme du Stade de Vidy-ouest d'un revêtement en matière synthétique, de porter le nombre de couloirs de ladite piste de six à huit et d'aménager des gradins de verdure.

Justification du choix

L'intention de la Municipalité, exprimée dans les précédents préavis relatifs à l'aménagement de Vidy, était d'agrandir le stade actuel désigné ci-après par «ancien stade».

Il était prévu notamment de modifier le tracé des pistes, d'en augmenter le nombre et de construire, pour environ 2000 personnes, de nouvelles tribunes couvertes devant en outre abriter des locaux tels que vestiaires, dépôt de matériel, etc.

Une étude a été faite. Elle a révélé que la création d'une nouvelle piste répondant aux exigences des fédérations nationale et internationale d'athlétisme, ainsi que l'aménagement de gradins de grande contenance, auraient exigé l'abattage d'une bonne partie de la ceinture de peupliers qui fait le charme du stade.

De plus, une telle réalisation aurait impliqué le remaniement du tracé des accès, des places de parc et des zones de verdure aménagées il y a très peu de temps. Enfin, la fontaine de cuivre aurait dû être déplacée plus à l'est.

Ces différentes constatations ont amené les responsables à étudier une autre solution permettant d'éviter les inconvénients relevés ci-dessus, inconvénients dont les conséquences auraient conduit à une dépense plus importante que celle proposée.

Aujourd'hui, tous les concours d'athlétisme, qu'ils soient organisés au niveau national ou international, se disputent sur des installations dotées d'un revêtement synthétique. Par ailleurs, il paraît normal et équitable que les athlètes lausannois puissent bénéficier pour leurs entraînements, en vue des compétitions, des mêmes conditions, partant, des mêmes chances que leurs camarades des autres villes de Suisse.

Choix de l'emplacement retenu

Au terme de recherches systématiques, il apparaît que, sur le plan lausannois, le seul emplacement offrant la surface nécessaire pour l'aménagement d'un stade répondant aux exigences de la compétition est celui de Vidy et plus particulièrement le terrain d'athlétisme, actuellement réservé aux entraînements, situé à l'ouest de l'*«ancien stade»*. Là, le périmètre disponible se prête facilement à l'implantation de tribunes fixes et, occasionnellement, au montage de tribunes provisoires.

Cet emplacement comprend déjà une piste cendrée de six couloirs. Les dégagements sont suffisants pour en porter le nombre à huit. La zone de verdure existante, les parcs et chemins d'accès peuvent être maintenus presque intégralement.

Des vestiaires existent déjà dans la coupole qui abritait la cave à bière durant l'*«Exposition nationale»*; il suffira de les compléter. Rappelons que la construction d'un centre médico-sportif est envisagée à proximité dudit terrain. Une étude a été entreprise il y a quelques années déjà.

Toutefois, ce projet doit être entièrement modifié, le bâtiment dans les limites duquel il était prévu de le réaliser ayant été complètement détruit par un incendie en août 1971. Par ailleurs, le nouveau tracé des pistes empiéterait sur l'emplacement retenu primitivement.

Justification des besoins

Les activités sportives prennent de plus en plus, au même titre que les activités culturelles, une place entière dans le cadre général de l'éducation.

Le rôle des pouvoirs publics est de créer un ensemble de conditions permettant à chacun de se livrer au sport sans connaître d'obstacles matériels majeurs. En revanche, nous avons pour règle de laisser aux sociétés sportives le soin de s'occuper des jeunes en dehors des programmes scolaires. Nous pouvons affirmer que nos clubs lausannois s'y emploient activement.

Dès lors, il appartient à la Commune d'appuyer leurs efforts en mettant à disposition les installations et équipements nécessaires. L'accroissement des besoins impose de nouvelles réalisations, ceci en dépit des efforts déjà très importants consentis au cours de ces dernières années.

En ce qui concerne la zone sportive de Vidy, les besoins peuvent être résumés comme suit:

- l'activité d'une société omnisports, le Stade-Lausanne groupant quelque 2800 membres;
- le déroulement de plus de 500 rencontres de football par année;
- une utilisation intensive des installations par les élèves de nos écoles.

Un stade d'athlétisme doté d'un revêtement synthétique est aussi prévu dans les limites du centre sportif universitaire de Dorigny.

Dès lors, on peut se poser la question de savoir si, dans cette perspective, l'aménagement que nous vous proposons de réaliser à Vidy se justifie.

Le stade de Dorigny sera appelé à couvrir de très nombreux besoins.

Actuellement, seule une minorité des 5000 étudiants et étudiantes de l'Université de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne pratique un sport, vu l'absence d'un équipement adéquat. Les nouvelles possibilités qui seront offertes inciteront vraisemblablement un grand nombre d'entre eux à trouver, dans l'exercice physique, le complément indispensable à leur activité intellectuelle.

Il faut également tenir compte du fait que les écoles et autres institutions cantonales, notamment les gymnases, sont presque totalement dépourvues d'installations sportives, singulièrement dans la région lausannoise.

La législation fédérale rend obligatoire la formation des futurs maîtres de sports au niveau universitaire, sous la responsabilité des cantons. L'Etat de Vaud a pris la décision d'organiser chaque année un nouveau cours pour maîtres de sports (précédemment tous les trois ans), imposant une charge supplémentaire au programme sportif.

C'est dire qu'avant même qu'il soit entièrement réalisé, le centre sportif universitaire de Dorigny se révèle à peine suffisant pour couvrir ses propres besoins.

L'agrandissement et l'amélioration du stade de Vidy-ouest est devisé à 2 591 000 francs.

La Société suisse du Sport-Toto s'est déclarée disposée à accorder une subvention importante à titre de participation au coût de la transformation du Stade de Vidy, singulièrement pour permettre la pose d'un revêtement en matière synthétique sur les pistes d'athlétisme.

On prévoit aussi une intervention auprès des autorités fédérales en vue d'obtenir un appui financier dans le cadre de la loi encourageant la gymnastique et les sports (ordonnance du 27 février 1973 fixant les demandes de subventions pour les places de sports).

Avenir de l'«ancien stade»

L'«ancien Stade» constitue un élément primordial dans l'équipement sportif de notre ville. En effet, il est indispensable de pouvoir en disposer pour les entraînements d'athlétisme, les rencontres de football, le sport à l'école, etc.

Les bâtiments, qui datent de plus de cinquante ans, abritent un restaurant, des vestiaires, des tribunes, ainsi que des locaux utilisés à diverses fins; ils sont vétustes, leur conception, actuellement dépassée, ne correspond plus du tout aux besoins. Il est absolument indispensable de remédier, dès que possible, à cette situation.

Dès le début des études, il est apparu qu'une solution tenant à tirer parti des installations existantes en les transformant et en les agrandissant, serait irrationnelle. Le résultat que l'on obtiendrait serait hors de proportion avec la dépense qu'il faudrait engager.

Restaurant-Auberge

Avant de démolir les installations existantes, un nouveau restaurant devra être reconstruit.

Le nouvel établissement pourra recevoir, à l'intérieur, 280 personnes (170 dans la brasserie et le restaurant et 110 dans les salles de société) tandis que les terrasses extérieures — en partie couvertes — disposeront de 300 places.

L'aménagement général offre une grande souplesse dans l'utilisation des locaux.

A l'intérieur, des espaces découpés et variés, ainsi que des cloisons mobiles, permettraient de s'adapter à l'affluence du public qui varie d'une saison à l'autre; les deux salles de société ont un caractère polyvalent: prolongement du restaurant et de l'auberge, conférences, banquets, etc.

Le tourisme des jeunes connaît depuis un certain temps déjà un essor considérable. A l'exception des baraquements des Prés-de-Vidy et en tenant compte du fait que l'utilisation de l'Auberge de la jeunesse de Vidy est soumise à certaines restrictions, notre ville ne dispose d'aucun logement destiné à de jeunes touristes, participant notamment à des rencontres, des compétitions ou cours sportifs ainsi qu'à des congrès de jeunesse. Or, de telles possibilités d'hébergement sont souhaitées par plusieurs clubs et groupements lausannois. Vu la vocation sportive de Vidy, il a semblé judicieux de prévoir en annexe au restaurant une auberge pouvant accueillir une cinquantaine de personnes, en priorité des jeunes sportifs.

Le coût du restaurant et de l'auberge est devisé à 3 500 000 fr.

«La nouvelle Revue de Lausanne»

Ailleurs

L'animation sportive en Loire-Atlantique

Il y a huit ans, un entretien avec M. Roger Nogues, maître d'éducation physique et conseiller général d'un canton d'Ille-et-Vilaine, m'avait convaincu de l'inexistence de toute activité sportive chez les enfants d'âge scolaire (8-12 ans) dans les petites communes.

Cette situation découlant de l'absence d'éducateurs spécialisés, nous avions imaginé un schéma d'organisation du sport à l'échelon cantonal. Je devais en faire état dans un article publié au mois de février 1966 et M. Roger Nogues, de son côté, émettait un vœu auprès du conseil général de son département.

Résultat (curieux), le vœu fut accepté à l'unanimité... sans être suivi d'effet.

Le temps a passé depuis lors et pas plus ailleurs qu'en Ille-et-Vilaine le moindre changement n'est intervenu.

Sauf en Loire-Atlantique...

Sans être indifférents à la pratique des activités physiques dans ce que nous appellerons la zone rurale, les conseils généraux se sont contentés presque partout — et non pas seulement dans l'Ouest — d'apporter une aide sous la forme de subventions à l'équipement et au fonctionnement des sociétés. C'est là une solution plutôt facile, d'utilité indéniable, mais d'une efficacité douteuse quant au développement du sport.

A titre d'exemple: pour obtenir un appui financier (de l'Etat), dans l'aménagement d'un stade, un club de football doit adjoindre au terrain de jeu des installations permettant de pratiquer l'athlétisme; une piste notamment. Or, on observe le plus souvent que ces installations ne servent à rien parce que nul, dans les localités — sauf hasard heureux — n'y conduit les enfants. Des gymnases ont été construits ici et là, ils ne rendent pas tous les services que l'on pouvait attendre d'eux faute d'une animation variée débouchant sur une or-

ganisation du sport accompagnée de compétitions à peu de frais dans un espace géographique restreint.

Quant au «saupoudrage» des subventions de fonctionnement, il se fonde sur des données discutables pouvant entraîner la critique et ne résout pas davantage le problème de l'animation.

Ceci dit, il convient de reconnaître — puisque j'ai évoqué le cas de l'Ille-et-Vilaine — que l'appui financier consenti par ce département n'est pas négligeable. En ce qui concerne l'équipement il s'élevait en 1973 à 180 000 francs, représentant des annuités d'emprunts. A cela s'ajoutait l'aide au fonctionnement, mais il est si difficile de préciser ici les parts attribuées respectivement au sport et au socio-culturel.

Le bon sens du problème

Seule, donc, la Loire-Atlantique s'est éloignée du système dont je viens de signaler les faiblesses et les insuffisances. A l'origine de l'action, il y a cinq ans déjà, M. Bouteiller directeur départemental de la Jeunesse, des Sports et Loisirs (devenu l'adjoint du directeur régional de Paris), et l'inspecteur M. Rochenar qui poursuit aujourd'hui l'ouvrage commencé en commun.

Comme M. Roger Nogues, les deux hommes estimèrent que le développement des activités sportives dans un domaine rural ou semi-rural inexploré devait commencer par l'animation et l'initiation, celles-ci pouvant fort bien s'exercer dans des conditions d'équipement sommaires.

C'était, tout simplement, prendre le problème à l'endroit. L'initiative de MM. Bouteiller et Rochenar aboutit à la création d'un corps d'animateurs sportifs cantonaux masculins et féminins. Elle connaît maintenant la réussite puisque le nombre de ces animateurs est passé de huit en 1970, à seize puis à vingt-trois pour dépasser la trentaine cette année. Le «quadrillage» de la zone rurale se trouve ainsi presque totalement réalisé et l'action continue de s'étendre à la requête des cantons eux-mêmes.